

## Inter-Sage Baie du Mont-Saint-Michel

***Dernière minute : Le 22 septembre, lendemain de l'Assemblée Générale Constitutive, nous apprenions le décès brutal de M. Patrick DUBREIL, membre de l'association Le Bassin du Couesnon.***

***M. DUBREIL, agriculteur, était élu à Saint Etienne en Cogles et vice-président en charge de la qualité de l'Eau à la CLE du SAGE Couesnon, très impliqué dans la reconquête de la qualité des eaux. Son engagement fort et son dynamisme manqueront à tous ceux qui partageaient avec lui la passion de son métier et de son territoire.***

Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2012 : Assemblée Générale Constitutive.

Maison de la Baie, Le Vivier sur Mer

Etaient présents :

*Pour le Syndicat Intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)*

M. Gérard SALARDAINE

M. Marcel LE MOAL

Mme Marie José CAILLET

M. Christophe FAMBON

*Pour l'association Le Bassin du Couesnon :*

M. Marcel ROUSSEL

M. Patrick DUBREIL ✓

M. Joseph BOIVENT

M. Vincent BICHON

*Pour le Syndicat mixte du Bassin de la Sélune*

M. Michel THOURY

M. Joseph BOIVENT

*Pour le Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais*

M. Gérard DIEUDONNE

M. Philippe DESQUESNES

M. Claude FOURRE

Mme Chantal TABARD

Assistaient également :

M. André BERNE - Agence de l'eau Seine-Normandie

M. Laurent TRAVERT - Agence de l'eau Seine-Normandie

M. Régis LE QUILLEC – Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mme Aurélie JOUE – Animatrice SAGE Sélune

M. Colas BOUDET – Animateur SAGE Bassins Côtiers région de Dol de Bretagne

Mme Karine HAVARD – Chargée de communication SAGE Bassins Côtiers région de Dol de Bretagne

Etaient excusés:

*Pour le Syndicat mixte du Bassin de la Sélune*

M. Gilbert BADIOU (représenté par M BOIVENT)

M. Jacky BOUVET (représenté par M. THOURY)

M. François SERRANT – Président du SAGE Sée et Côtiers Granvillais

*Autres participants excusés :*

Mme Sylvie LE ROY – Animatrice SAGE Couesnon

Mme Nathalie GENIN – Directrice du Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais.

M. Gérard SALARDAINE, Président du SAGE Bassins Côtiers région de Dol de Bretagne, hôte de la réunion, est invité à présider la séance.

14h30 la séance est ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- Installation de l'Assemblée
- Approbation du projet de statut de l'Association Inter-Sage de la Baie du Mont Saint-Michel
- Election du bureau (Président, Vice-Président délégué, Trésorier, Secrétaire, + 4 membres)
- Calendrier à venir
- Questions diverses

## **I - Installation de l'Assemblée**

M. SALARDAINE invite tous les participants à s'exprimer sur la création de l'association.

Les membres présents se félicitent de cette naissance qui redonne la main aux acteurs de terrain dans un souci collectif d'amélioration de la qualité de l'eau de la baie. Chaque SAGE se retrouve dans une volonté de travailler ensemble, sur des problématiques communes sans négliger les spécificités de chaque territoire.

Après être sortis frustrés de la dernière commission interbassins, les acteurs expriment une satisfaction d'avoir abouti à la solution de sagesse de la création d'une association et d'en être aujourd'hui à l'assemblée constitutive.

## **II - Approbation du projet de statut de l'Association Inter-Sage de la Baie du Mont Saint-Michel**

Le projet de statut V7 avait été transmis par mail la veille.

Les demandes de modification adoptées en séance sont les suivantes :

P1 : Article 2 – "*Faire progresser par tous les moyens adéquats l'amélioration...*" est remplacée par "*Faire progresser et contribuer à l'amélioration...*"

P1 : Article 3 – l'adresse du siège social de l'association est

Mairie de Saint-James  
21 avenue de la libération  
50240 SAINT-JAMES

P2 : Article 4 - "*Intersage*" est remplacé par "*Inter-Sage*"

P2 : Article 5 - "*Vice-Président*" est remplacé par "*Vice-Président délégué*"

P3 : Article 7 – "*3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de la Région Bretagne*" est remplacé par "*3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet d'Ille et Vilaine*"

"*3 représentants de l'Etat désignés par le préfet de la Région Basse-Normandie*" est remplacé par "*3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de la Manche*"

P4 : article10 : "*...ainsi que les éventuelles donations d'une part...*" est remplacé par "*...ainsi que les éventuelles donations et legs d'une part...*"

M. SALARDAINE propose le vote à main levée, sauf avis contraire.

Le projet de statut est adopté à l'unanimité( 16 voix), sous réserve des modifications énumérées ci-dessus.

### **III - Election du Bureau :**

#### **Election du Président :**

M. SALARDAINE explique que le projet n'a pu aboutir que grâce à l'implication forte de certains membres, et qu'en toute reconnaissance, il demande à Michel THOURY de se porter candidat à la Présidence.

M. THOURY remercie M. SALARDAINE et accepte de se porter candidat, mais qu'il votera l'abstention.

M. THOURY est élu Président par 15 votes pour et 1 abstention.

*(M. SALARDAINE remet la présidence de séance à M. THOURY)*

#### **Election du Vice- Président Délégué:**

M THOURY explique que la Vice-Présidence revient logiquement à l'un des deux SAGEs Bretons et qu'il propose, avec l'accord de M. ROUSSEL, que M. SALARDAINE se présente.

M. SALARDAINE accepte et il est élu à l'unanimité (16 voix)

#### **Election du Trésorier :**

M. ROUSSEL présente sa candidature. Il est élu à l'unanimité (16 voix)

#### **Election du Secrétaire :**

M. DIEUDONNE présente sa candidature. Il est élu à l'unanimité (16 voix)

#### **Election de 4 membres du bureau :**

M. THOURY propose qu'un membre de chaque SAGE se présente.

Sont candidats :

M. FOURRE Claude

M. BOUVET Jacky (candidat représenté par M. Thoury)

M. BOIVENT Joseph

M. LE MOAL Marcel

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité (16 voix).

#### **IV Calendrier à venir :**

M. THOURY rappelle que la Commission Inter-Bassin doit se réunir le 15 novembre 2012 pour entériner, en présence des deux Présidents de Comités de Bassins, la dissolution de cette Commission au profit de la nouvelle association Inter-Sage.

Il propose une réunion préalable du Bureau de l'association.

La date du **mercredi 07 novembre à 10 heures à la Mairie de Saint-James** est retenue.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16h00.

